

# FONDATION CLÉMENT

## DOSSIER DE PRESSE



EXPOSITION  
**GASTON MONNERVILLE**  
*une dignité républicaine*



Le Président Gaston Monnerville prononçant son discours du 9 octobre 1962. Archives du Sénat

La Fondation Clément présente du 12 mai au 11 juillet 2023, l'exposition *Gaston Monnerville, une dignité républicaine*. Première exposition à caractère historique produite par la Fondation Clément, elle s'appuie sur des travaux de recherche qui éclairent le parcours exceptionnel d'un « grand oublié de la République ».

Né en Guyane en 1897 de parents martiniquais, Gaston Monnerville a connu un parcours exceptionnel, traversant trois Républiques. Ce brillant avocat, résistant, homme politique et d'État, a été président du Sénat de 1947 à 1968. Il est surtout connu pour s'être opposé au général de Gaulle de 1962 à 1969. Mais il a aussi lutté sa vie durant contre toutes les formes d'exclusion, et défendu le respect de la démocratie républicaine.

Insistant sur les contextes politiques et sociaux, cette exposition remet en perspective la situation coloniale et les rythmes de sa transformation, ainsi que la question institutionnelle et le respect de la constitution toujours d'actualité. Elle s'appuie sur des archives conservées au Sénat et à la Fondation nationale des sciences politiques, des documents sonores et des archives télévisuelles de l'Institut national de l'audio-visuel (INA).

Avec le concours de la Société des amis du président Gaston Monnerville, elle prolonge et renouvelle la présentation de cette figure républicaine trop méconnue.

# ***GASTON MONNERVILLE, UNE DIGNITÉ RÉPUBLICAINE***

**5. UNE FAMILLE MARTINICAISE BIEN  
IMPLANTÉE À CASE-PILOTE**

**7. UNE JEUNESSE À TOULOUSE**

**8. L'AFFAIRE GALMOT  
PROCÈS DES INSURGÉS DE CAYENNE**

**9. LES DÉBUTS EN POLITIQUE GUYANE 1932**

**10. SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX COLONIES  
UNE CONCEPTION DU DROIT**

**11. GUERRE ET RÉSISTANCE**

**12. REBÂTIR LA FRANCE  
LE CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

**13. GASTON MONNERVILLE LE DEUXIÈME  
PERSONNAGE DE L'ÉTAT**

**14. GASTON MONNERVILLE ET LA QUESTION DE COULEUR  
MÉMOIRES ET POSTÉRITÉ**

**15. DES ARCHIVES DIVERSIFIÉS**

**16. LES PARTENAIRES**



Archives du Sénat

Le 12 septembre 1962, suite à l'attentat qui l'avait visé au Petit-Clamart, le général de Gaulle, faisait adopter par le Conseil des ministres la décision d'un référendum pour l'élection du Président au suffrage universel, ce qui n'avait pas été prévu dans la constitution initiale de la V<sup>e</sup> République.

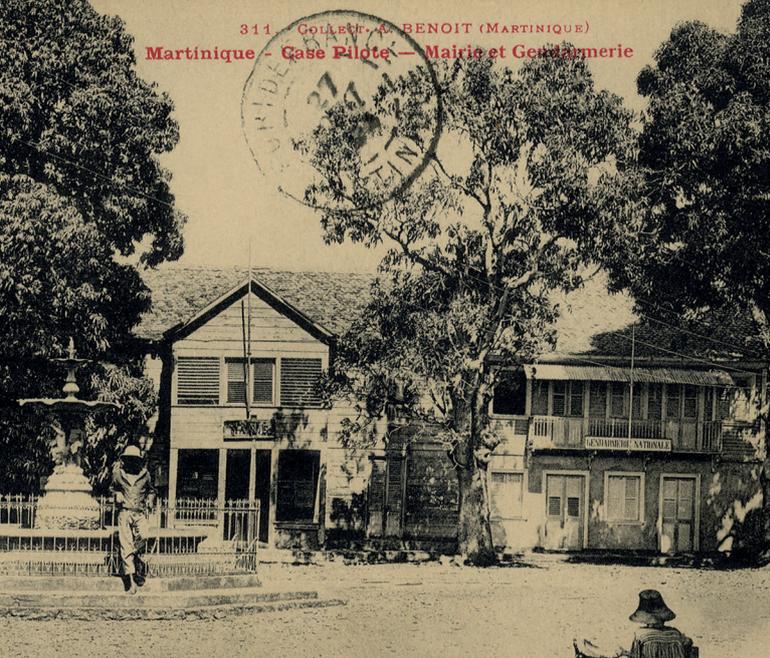
Le président du Sénat, Gaston Monnerville, s'opposa à cette mesure. Son objection, restée célèbre : « Non, Monsieur le président, vous n'avez pas le droit vous le prenez ! » concernait le respect de la constitution, car « violer la constitution c'est attenter aux droits mêmes des citoyens ». Pour bien préciser la portée de sa pensée il ajoutait : « il n'y a plus de République lorsque le Pouvoir ne s'impose plus à lui-même le respect de la loi ».

Ce différend ne visait ni la personne du Président, sa légitimité ou même l'intérêt d'une élection au suffrage direct, mais bien sa compatibilité avec les textes, établis justement pour faire du Président - sous le contrôle des assemblées - le gardien de la constitution.

Mais comment comprendre que la carrière de Gaston Monnerville, soit souvent réduite à « l'homme qui a dit non au Général de Gaulle » comme le résume la presse en 1991 lors de son décès ? Alors que ce petit-fils d'esclave, né en Guyane en 1897 de parents martiniquais, a connu un parcours exceptionnel. Ce brillant avocat, résistant, homme politique et d'État, président élu du sénat pendant 22 ans, a défendu de multiples causes. Sa trajectoire, nourrie d'une conception humaniste, est sous-tendue par un engagement sans faille envers la défense des valeurs républicaines, la justice et le respect des droits de l'homme, la lutte contre le racisme et toutes les formes d'exclusion.

Au-delà des expositions et travaux qui ont été consacrés à ce « grand oublié de la République », plusieurs auteurs parlent de « conscience républicaine ». Plus qu'un gardien des institutions, Gaston Monnerville incarne la plus haute idée de la République, celle qui grâce à ses valeurs est garante de la dignité humaine.

Cette exposition retrace cet itinéraire hors normes, interroge les raisons de cet effacement et l'actualité de ses combats

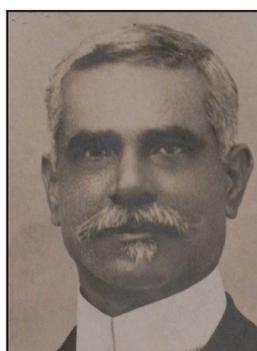


Case-Pilote, une des plus anciennes communes de Martinique, initialement tournée vers l'agriculture et la pêche, est le lieu de naissance de Victor Sévère, André Alier et de Roger Lise. La place principale du bourg porte aujourd'hui le nom de Gaston Monnerville et la fontaine rend hommage à son grand-père Pierre Monnerville.

Case-Pilote, collection Fondation Clémen, fonds Lois Hayot



Antoinette, Laurémie Varon  
Grand-mère maternelle de  
G. Monnerville. Archives du Sénat



Marc Saint-Yves Monnerville  
Père de G. Monnerville  
Archives du Sénat



Marie Françoise Orville  
Mère de G. Monnerville  
Archives du Sénat

## UNE FAMILLE MARTINICAISE BIEN IMPLANTÉE À CASE-PILOTE

On retrouve dans l'arbre généalogique des ascendances mêlées, principalement issues de l'esclavage, avec plusieurs affranchis avant l'abolition.

Une famille typique d'une élévation sociale qui mène à une petite bourgeoisie. Sa mère est couturière, son père est un petit fonctionnaire. Son grand-père Pierre Monnerville, commerçant, est maire de Case-Pilote aux débuts de la Troisième République, puis conseiller général. Son oncle maternel, Saint-Just Orville est également élu maire de Case-Pilote en 1925. Gaston Monnerville est le sixième et dernier enfant du couple qui ne se maria qu'en 1910.



Pierre Monnerville, Jean Martial, Gaston Monnerville, Roland Bierge, Toulouse, 1916.  
Archives du Sénat



Carte postale, Cayenne, rue François Arago, avant 1902 - Coll. Fondation Clément - Fonds Lois Hayot

### **Les deux piliers de la troisième république sont le vote et l'école.**

Les fraudes électorales sont fréquentes, le père de Gaston Monnerville est révoqué suite à son refus des consignes de vote du gouverneur.

L'école, « devoir de justice envers les citoyens » selon Jules Ferry, est un véritable ciment républicain.

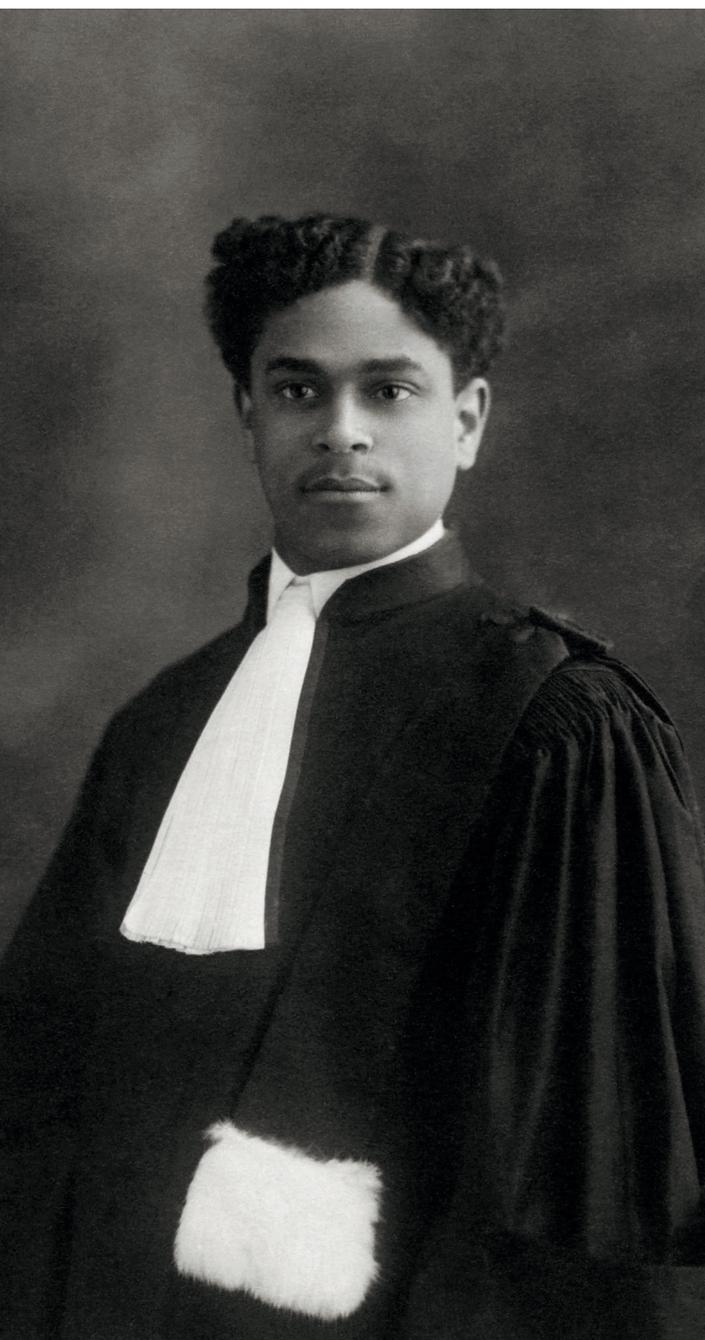
Dans les vieilles colonies, l'instruction est le Graal ouvrant les portes de la « civilisation » : c'est le rouage central d'une assimilation culturelle, dont les instituteurs sont les hérauts.

Gaston Monnerville insiste dans ses mémoires sur « l'influence durable » de cette formation, y compris civique : « La prise de conscience par l'individu de ses devoirs comme de ses droits, la nécessité et la noblesse du sens des responsabilités, le dévouement envers la collectivité » (*Témoignage*)

# UNE JEUNESSE À TOULOUSE



Promotion de la première année de licence de droit, Faculté de droit, Toulouse, 1916.  
Archives du Sénat



En 1912, Gaston Monnerville, est classé 1<sup>er</sup> ex au concours des bourses et obtient l'une des trois pour aller étudier. L'année précédente, une seule avait été attribuée à son frère, qu'il rejoint donc à Toulouse.

Élève au lycée Pierre-de-Fermat, puis étudiant brillant, il passe parallèlement sa licence de droit et sa licence de lettres avec les félicitations du jury, comme pour sa thèse de droit, primée en 1921.

## UN AVOCAT PROMETTEUR

En 1918, il s'inscrit au barreau de Toulouse. Sur les conseils de son frère, il gagne Paris en 1923, et entre dans le cabinet de Me Campinchi, grand avocat parisien, député de la Corse, et qui deviendra de 1937 à 1940 ministre de la Marine.

Campinchi, est donc à la fois son « patron », et son « maître » comme l'écrit Monnerville, rapidement un ami - il pratique notamment l'escrime avec lui - et un modèle : l'engagement peut ou doit se déployer à la fois dans le domaine de la justice et celui de la politique.



Gaston Monnerville et neuf des acquittés sur le navire « Le Pérou » qui va les rapatrier en Guyane, Port de Saint-Nazaire. Archives littéraires suisses, Fonds Blaise Cendrars, Berne

# L'AFFAIRE GALMOT

Jean Galmot, aventurier et homme d'affaires rapidement fortuné, prend fait et causes pour les Guyanais et le développement du territoire. Élu député en 1919, il est accusé par ses concurrents d'avoir accaparé le commerce des rhums réquisitionnés par l'armée. Il est condamné en 1923 à un an de prison avec sursis et destitution de ses droits civiques pour cinq ans. Il se représente en Guyane en 1928, largement soutenu par la population. La mort suspecte de « papa Galmot » provoque des émeutes sanglantes à Cayenne.

# LE PROCÈS DES INSURGÉS DE CAYENNE

Quatorze inculpés sont déferés à Nantes pour un procès d'assises qui fit date. 12 jours d'audience pour 14 inculpés qui découvrent la France métropolitaine. Le voyage plonge les déportés dans un univers étranger, une France souvent bien éloignée de l'image construite et rêvée. Associé notamment à Henri Torrès, ténor du barreau parisien, Gaston Monnerville met en cause les fraudes électorales et l'injustice coloniale. Sa plaidoirie invite les jurés à « dire si oui ou non les peuples coloniaux ont le droit de faire respecter leurs libertés ». Au-delà de la défense des accusés, l'enjeu est l'idéal de justice et d'équité tel que promis par la République et son école. L'acquiescement, triomphalement obtenu, lui assure notoriété et popularité.



Gaston Monnerville, « La vraie figure de Jean Galmot », VU, n°316, 1934. Coll. Fondation Clément



# LES DÉBUTS EN POLITIQUE GUYANE 1932

Foule attendant l'arrivée de Gaston Monnerville en Guyane, 1935. Archives du Sénat



Foule entourant Gaston Monnerville, années 1930. Archives du Sénat

Suite au procès en 1932, Gaston Monnerville est élu dès le premier tour des élections législatives de Guyane. Le prestige de «Ti-momo» laisse espérer que la Guyane sera mieux défendue et représentée.

Il est également sollicité en 1935 pour se présenter aux élections municipales de Cayenne.

Il devient maire de sa ville natale, bien que résidant à Paris.

Il est réélu député de la Guyane en 1936.

# SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX COLONIES

Très engagé au parti radical-socialiste, il en devient vice-président en 1938.

Sous le Front Populaire, il est nommé Sous-secrétaire d'État aux colonies dans les deux cabinets Chautemps du 22 juin 1937 au 10 mars 1938. S'il n'est pas le premier ultramarin nommé à ce poste, il est le premier Guyanais.

Cette nomination, « moins une promotion que l'acceptation réfléchie d'une responsabilité » (*Témoignage*) lui permet de s'attaquer à plusieurs dossiers.

Le premier concerne la situation des vieilles colonies. Dans les années 1930, l'immense majorité de la population reste proche de la misère. Il faut donc faire évoluer les conditions économiques et sociales.

Tout en condamnant fermement injustice et oppression, et oeuvrant pour l'évolution des colonies, Gaston Monnerville représente une vision ascensionnelle de cette transformation. Forcée par l'école, elle est classique dans toutes les gauches de cette époque, y compris communiste.

L'assimilation est donc en ligne d'horizon.

Si tant d'Antillais ont réclamé l'assimilation, c'est qu'ils en espéraient avant tout de meilleurs droits.

Cette référence culturelle importée est d'autant plus efficace qu'elle est autant imposée que réclamée. La dynamique de la demande se nourrit ainsi des refus, des délais et inerties dans l'application des signes d'une véritable égalité.

Gaston Monnerville n'oublie pas la Guyane et la question du baigne, créé en 1854 au prétexte de développer le territoire. Dès son élection de député, Gaston Monnerville, agit pour sa suppression, obtenue seulement à partir de 1938.



Gaston Monnerville dans son bureau de sous-secrétaire d'État aux Colonies, 1937. Archives du Sénat

# UNE CONCEPTION DU DROIT

Lauréat du concours des secrétaires de la conférence des avocats, à Toulouse en 1921 et à Paris en 1923, son éloquence est mise au service des valeurs républicaines, auxquelles il associe toujours la dignité de l'homme.

« J'ai toujours pensé que nous ne sommes dignes de la liberté que si nous savons la procurer aux autres. » affirme-t-il dans son ouvrage *Témoignage*.

À de nombreuses reprises, il exprime, en paroles et en actes, son engagement : « chaque fois qu'il s'agira de lutter contre une mesure ou contre un régime qui tendrait à détruire la justice entre les hommes, ou à abolir leur liberté. » (*Discours du Trocadéro*, 1933)

Dès 1933 Gaston Monnerville défend les juifs contre Hitler, parvenu au pouvoir.



« La défense des noirs de Scottsboro », journal inconnu, 1932. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM3.1

# GUERRE ET RÉSISTANCE

À la déclaration de guerre, Gaston Monnerville n'est pas mobilisable. Avec quatre collègues, il obtient du président Daladier le décret-loi du 5 septembre 1939 qui lui permet de s'engager le surlendemain.

Il rejoint la marine à bord du cuirassé « Provence » pour lequel il tient un journal de bord précis relatant notamment le drame de Mers El-Kébir. La flotte française est coulée par la Royal-Navy britannique pour éviter, suite à l'armistice qu'elle ne tombe aux mains des nazis.

Gaston Monnerville est démobilisé le 17 juillet 1940, après le vote qui donne les pleins-pouvoirs au maréchal Pétain, auquel il ne peut prendre part et s'opposer. Mais il proteste rapidement contre les mesures discriminatoires envers « les juifs, les arabes et les hommes de couleur » et assurera la défense de ceux inquiétés par l'État français pour délits d'opinion ou d'origine raciale.

Parallèlement, il rejoint le mouvement « Combat » puis s'engage militairement dans les maquis d'Auvergne dès l'invasion de la zone libre. Il y prend le nom de Saint-Just, en hommage à son oncle. Capitaine puis commandant des Forces Françaises de l'Intérieur, il crée et administre avec sa femme un hôpital militaire FFI dans le Cantal.



La rade de Mers El-Kébir lors du bombardement anglais, photographie de l'Écho d'Oran, provenant des notes de Gaston Monnerville, 1940. Archives du Sénat.



Fausse carte d'identité, 1943. Archives du Sénat



Portrait du commandant Saint-Just, 1944. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, 10GM310

Gaston Monnerville en uniforme, studio Bachel-Théret-Garibaldi, Toulon, 1940. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, 10GM284



# REBÂTIR LA FRANCE

Sa conception des rapports France-colonies reste très empreinte du contexte de sa formation initiale.

Il fait partie de cette génération élevée dans la célébration de « la mère-patrie, généreuse et émancipatrice ». Les manquements pourtant nombreux de la République dans les colonies ne sont alors pas attribués à la France, mais à quelques-uns de ses représentants. « L'histoire et l'éloignement aidant, la France nous apparaissait comme une mère tutélaire incapable d'erreur. » rappelle Gaston Monnerville dans *Témoignage*.

Gaston Monnerville est à l'origine de la loi dite de départementalisation, rapportée par Aimé Césaire et promulguée le 19 mars 1946.

## LE CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE



Le président Vincent Auriol et Gaston Monnerville devant le monument aux morts de Saint-Louis (Sénégal) lors du voyage en Afrique-Occidentale française (AOF), 1947. Archives du Sénat

Aux élections législatives, il est battu en Guyane, le 10 novembre 1946, mais se voit confier à l'unanimité le mandat de Conseiller de la République (sénateur). Il rejoint donc le palais du Luxembourg où il va siéger 28 ans. Porté à la vice-présidence par le Rassemblement des Gauches Républicaines, il est élu président en mars 1947. Fervent partisan du bicamérisme, il va s'attacher à redonner à cette assemblée un pouvoir autre que celui consultatif prévu par la constitution. Il est régulièrement réélu à la présidence du Conseil de la République puis du Sénat tel que ré-institué par la constitution de la cinquième République.

Ce travail de longue haleine n'oublie pas l'outremer et la question noire.

En 1948, lors du centenaire de l'Abolition, il fait partie avec Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor des trois orateurs de la République. Mais le Centenaire marque aussi aux Antilles la montée des déconvenues quant au statut départemental ou son application.

En 1949, il est l'acteur de l'entrée au panthéon de Victor Schœlcher, et de son compatriote et aîné, Félix Éboué. Socialiste et franc-maçon, premier gouverneur noir de la Guadeloupe sous le Front populaire, nommé ensuite en Oubangui-Chari (le Tchad), d'où il a rapidement rallié toute l'Afrique équatoriale française à la France libre. Dans ses Mémoires, Gaston Monnerville évoque la visite marquante de Félix Éboué à l'école primaire, donné alors comme modèle par son instituteur.

Gaston Monnerville est particulièrement impliqué dans l'évolution de l'empire colonial.

L'Union française, dans la lignée de la conférence de Brazzaville (accueillie par Félix Éboué en 1944) est une réorganisation politique de la France et de ses anciennes colonies. Elle prévoit notamment un délégué par territoire, et un développement conséquent. Il s'agit alors avant tout de dépasser l'ancien système colonial. Si le projet marque un tournant, il est en complet décalage avec les aspirations des peuples d'outremer, comme les différents trajets de décolonisation vont rapidement le montrer.

# GASTON MONNERVILLE DEUXIÈME PERSONNAGE DE L'ÉTAT

Bien que Gaston Monnerville soit un artisan vigilant du retour de de Gaulle au pouvoir en 1958, et qu'il affirme après le référendum sur l'adoption de la V<sup>e</sup> République que « la République demeure », les déceptions sont rapides. Les entorses à la constitution, tolérées dans un premier temps par l'état d'urgence créé par la guerre d'Algérie s'accumulent, comme les déconvenues concernant le devenir de la « Communauté française » et le respect des assemblées.

Le point culminant de l'opposition est la proposition de référendum pour l'élection du Président au suffrage universel, en 1962 qui l'amènera aussi à parler de forfaiture à propos de l'attitude du premier ministre, G. Pompidou. Cette opposition frontale à la forme d'exercice du pouvoir du chef de l'État lui vaudra une interdiction d'antenne. L'ORTF (l'Office de radio télédiffusion française) est alors complètement sous contrôle du gouvernement.



Gaston Monnerville sortant de son entretien avec le Général de Gaulle au palais de l'Élysée, 8 octobre 1962. Archives de la Dépêche.

# GASTON MONNERVILLE ET LA QUESTION DE COULEUR

Son rêve



Ouh ! Ouh ! Ouh ! Qui en a beaucoup bon !...

Gaston Monnerville a toujours revendiqué sa couleur et dit ne pas avoir souffert du racisme. Plutôt bien accueilli par ses camarades d'études puis ses collègues, il n'a pas comme ses compatriotes, Éboué et Damas, été freiné dans sa carrière (hormis sans doute en décembre 1953 lorsqu'il aurait pu devenir président de la République à la place de René Coty). C'est sans doute, associé à sa volontaire hauteur de vue, ce qui lui fait balayer les caricatures et autres expressions racistes à son égard.

Lors de son passage à l'émission *Apostrophes* 1975, il exprime sa position quant aux attaques racistes qui surprend l'activiste nord-américaine Angela Davis.

Une caricature de Gaston Monnerville et Charles de Gaulle fondée sur les vieux clichés racistes. «Son rêve», caricature de Paul Toulouse, Coll. Pierre Deviers dans *Gaston Monnerville la passion républicaine*, Conseil général du Lot, 1999

## MÉMOIRES ET POSTÉRITÉ

Sa mémoire semble aujourd'hui limitée à quelques cercles : Sénat, avocats, francs-maçons.

Mais comment expliquer les raisons de son effacement des mémoires ?

Une première piste concerne son invisibilisation volontaire : le deuxième personnage de l'État a été interdit d'antenne entre 1962 et 1974.

Mais le peu d'écho ultérieur de son parcours exceptionnel est peut-être dû paradoxalement à sa grande longévité, traversant trois Républiques. Quand il réapparaît, il semble en décalage avec les valeurs et pratiques de l'époque post-68. Sa rigueur et sa droiture impressionnent, son charisme, son humanité et sa simplicité séduisent, mais le modèle républicain qu'il incarne est directement hérité de la Troisième République, comme ses références, Gambetta, Ferry et Clémenceau (dont il réalise une biographie en 1968).

Dans un monde alors tourné vers le futur et bientôt resserré sur le présent et ses crises, le passé n'a alors plus valeur de référence.

Pourtant, dans une démocratie malmenée, il incarne le respect de la constitution et des valeurs républicaines comme contrat fondamental. Son message mérite d'être retenu : « N'abdiquez entre les mains de quiconque votre sûreté, votre liberté, votre dignité ».



Timbres poste Gaston Monnerville,  
dessin et gravure Sarah Bougault, 2011

# DES ARCHIVES DIVERSIFIÉES

## Les fonds d'archives

L'exposition bénéficie des deux fonds d'archives consacrés à Gaston Monnerville conservés au service des archives du Sénat et à la Fondation nationale des sciences politiques à Paris.

## Les archives audiovisuelles

Malgré une interdiction des antennes publiques pendant plusieurs années après 1962, la carrière politique de Gaston Monnerville comme président du Sénat est contemporaine du développement de la télévision en France. De nombreuses archives sont donc conservées par l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Un partenariat entre l'INA et la fondation Clément permet de diffuser dans l'exposition des extraits d'actualité et des interviews de Gaston Monnerville. L'exposition se termine par un extrait de 15 minutes de l'émission *Apostrophes* du 16 mai 1975 animée par Bernard Pivot et consacrée au racisme. Gaston Monnerville et Angela Davis évoquent leurs expériences personnelles qui témoignent de deux époques et deux pays différents.

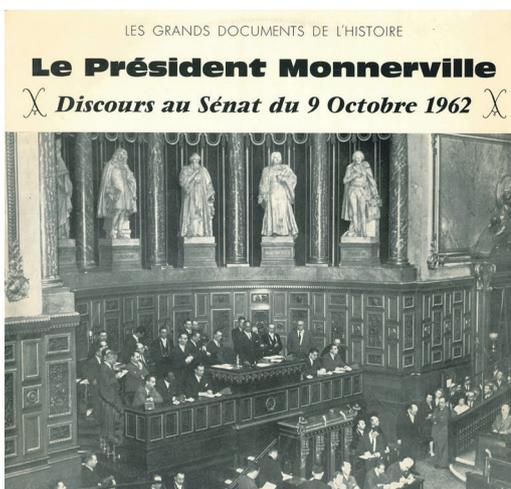


## Biguine électorale, 1932

Une partition d'une biguine composée par Joseph Hoyte sur des paroles M. Gontron à l'occasion de la campagne pour les élections législatives de 1932 a été découvert dans les archives de la Fondation nationale des Sciences politiques à Paris.

Intitulée *Salut à Gaston Monnerville*, elle a fait l'objet d'une transposition en sol majeur et d'une interprétation par le musicologue Éric Martinel. Sa diffusion à proximité de l'affiche et des photos électorales permet de recréer l'ambiance sonore de la campagne électorale de 1932.

Partition de chanson électorale, *Salut à Gaston Monnerville*, paroles M. Gontron, musique Joseph Hoyte, 1932. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM14.1



## Le discours du 9 octobre 1962

Les arguments que Gaston Monnerville opposé au projet de référendum pour l'élection du président de la République au suffrage universel sont réunis dans un discours prononcé à la tribune du Sénat le 9 octobre 1962 avec son fameux « Non M. le Président, vous n'avez pas le droit, vous le prenez ! ».

Ce discours fait l'objet d'une diffusion sous forme d'une affiche mais aussi d'un enregistrement et de l'édition d'un disque. Une sélection d'extraits significatifs est proposée à l'écoute et permet de retrouver le talent oratoire de Gaston Monnerville dans un moment historique.

# LES PARTENAIRES

## **JACQUES DUMONT, CONSEILLER HISTORIQUE DE L'EXPOSITION**

Professeur émérite en histoire contemporaine, ancien directeur du laboratoire AIHP-GEODE de l'université des Antilles et président de l'Association of Caribbean Historians. Son travail porte sur l'histoire antillaise du XX<sup>e</sup> siècle. Il est l'auteur notamment de :

*Sport et formation de la jeunesse à la Martinique, Le temps des pionniers (fin XIX<sup>e</sup> siècle – années 1960)*, Paris, L'Harmattan 2006.

*L'Amère patrie, histoire des Antilles françaises au XX<sup>e</sup> siècle*, Fayard 2010.

## **LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU PRÉSIDENT GASTON MONNERVILLE**

La « Société des amis du président Gaston Monnerville » (S.A.P.G.M.) a été constituée en 1991 suite au décès de Gaston Monnerville à l'initiative de Roger Lise (alors sénateur de la Martinique et maire de Case-Pilote, ville d'origine familiale de l'ancien président du Sénat) et de Gabriel Lisette (ancien chef du gouvernement du Tchad) dans le but d'honorer la mémoire et l'héritage laissés par ce grand homme de la République.

Elle est aujourd'hui présidée par Georges Patient, sénateur de la Guyane.

La Société a pour but :

- de veiller à la mémoire de l'homme d'État que fut le président Gaston Monnerville,
- de rechercher et faire connaître tout document relatif à son histoire, ainsi qu'à favoriser l'édition d'articles ou de biographies perpétuant son souvenir,
- de proposer en exemple sa pensée et son action, et de prolonger son influence en organisant ou parrainant toute manifestation qui s'inspire de ses principes,
- de maintenir entre ceux qui furent ses collaborateurs et ses amis, les liens de mutuel respect.

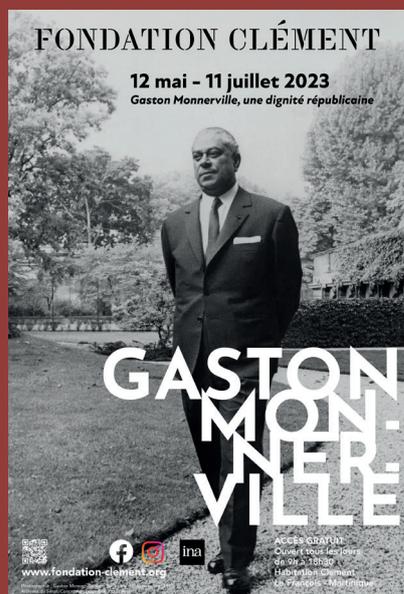
# GASTON MONNERVILLE

UNE DIGNITÉ RÉPUBLICAINE

DU 12 MAI - 11 JUILLET 2023

ENTRÉE GRATUITE

Exposition tous les jours  
de 9h à 18h30



Gaston Monnerville dans les jardins  
du Luxembourg, 1960. Archives du Sénat

## CONTACTS PRESSE

### Contact presse nationale

Dimitri Besse  
Claudine Colin Communication  
téléphone : 01 42 72 60 01  
courriel : dimitri@claudinecolin.com

### Contact presse régionale

Agence COMÉCLA  
Marie-Christine Duval  
portable : 06 61 50 98 09  
courriel : mc.duval@comecla.fr

Domitille Gas  
domitille.gas@hotmail.fr  
portable : 06 96 89 97 94



[www.fondation-clement.org](http://www.fondation-clement.org)



## DIMANCHES DÉCOUVERTES

### Dimanche 14 mai à 10h - table-ronde

*Gaston Monnerville, l'homme politique, le président du Sénat, sa place et son rôle comme homme d'État de la République française*

Modérateurs : Rodolphe Alexandre et Antoine Delblond

### Dimanche 25 juin à 10h - conférence

*Gaston Monnerville et la franc-maçonnerie*

Modérateur : Hector Élisabeth

### Dimanche 9 juillet à 10h - conférence

*Gaston Monnerville, l'avocat et l'homme du droit*

Modérateurs : Danielle Marceline et Gérard Dorwling-Carter

### Dimanche 16 juillet à 10h

*Manifestation de clôture et remise du Prix Gaston-Monnerville*